

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le dix-neuvième (19^e) jour du mois de décembre 2011, à dix-huit heures (19h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur le conseiller Steeve Lizotte étant absent.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2012.

Rés # 11-12-30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 11-12-31 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 953.1 et suivants du Code municipal de la Province de Québec;

ATTENDU que ce Conseil prévoit des dépenses équivalentes aux recettes pour l'année 2012, le tout réparti comme suit :

REVENUS :

Taxes	1 499 913 \$
Paiements tenant lieu de taxes	68 783 \$
Autres recettes de sources locales	251 189 \$
Transferts	492 407 \$
Affectations	200 000 \$
Total...	2 512 292 \$

La **TAXE D'ORDURE**, pour l'ensemble des secteurs desservis :

- Par logement 250,00 \$
- Par résidence secondaire (chalet non desservi) 211,00 \$
- Par commerce, de base 375,50 \$

La **TAXE DE COLLECTE SÉLECTIVE**, pour l'ensemble des secteurs desservis :

- Par logement 46,50 \$
- Par résidence secondaire (chalet non desservi) 30,00 \$
- Par commerce (tarif de base) entre 75,00 \$
et 400,00 \$

POUR CES

MOTIFS, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon adopte, par la présente, le budget 2012, avec des revenus et des dépenses de **2 512 292,00 \$**.

Une copie du résumé ci-haut sera distribuée gratuitement à chaque adresse civique de la Municipalité.

La période de question réservée au public débute à 19 h 15 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 11-12-32 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 16.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/ Secrétaire trésorière

